

FICHE D'APPRECIATION SYNTHÉTIQUE

Nom de l'unité : **Laboratoire de Mathématiques de Versailles**

Acronyme de l'unité : **LMV**

Label demandé : **UMR**

N° actuel : **UMR 8100**

Nom du directeur (2013-2014) : **Catherine Donati-Martin**

Nom du porteur de projet (2015-2019) : **Catherine Donati-Martin**

Présentation de l'unité et de ses thématiques de recherche :

Le Laboratoire de Mathématiques de Versailles existe, dans sa forme actuelle, depuis janvier 2006. Il résulte de la fusion du laboratoire de mathématiques LAMA avec une équipe de mathématiques appliquées dépendant précédemment du Centre de Mathématiques Appliquées de Polytechnique. Le LMV se situe géographiquement sur le campus versaillais de l'Université de Versailles Saint-Quentin. Le LMV a été dirigé par M. Yvan Martel jusqu'en 2012, puis il y a eu un intérim de 6 mois de Mme Ariane Mézard. Il est maintenant dirigé par Mme Catherine Donati-Martin depuis le 1er Juillet 2012. Il se compose d'environ 45 collègues, répartis en trois équipes d'égale importance : Algèbre et Géométrie, Analyse et Équations aux Dérivées Partielles, Probabilités et Statistiques.

APPRECIATION

Production et qualité scientifiques

La production scientifique du LMV est de très haut niveau ; beaucoup d'articles sont publiés dans des journaux généralistes de la plus haute renommée. Les interactions avec d'autres disciplines (par exemple l'informatique) sont très appréciables et l'encadrement doctoral s'est sensiblement amélioré. Il reste à inciter les collègues concernés à soutenir une habilitation à diriger les recherches.

Rayonnement et attractivité académique

Le rayonnement et l'attractivité du LMV sont également remarquables. Le LMV a su attirer de jeunes collègues de très haut niveau scientifique, et a fait sa place dans les nouvelles structures d'excellence environnantes. Les contrats de coopération nationale et internationale existent en quantité importante.

Interactions avec l'environnement social, économique et culturel

Tout le spectre des interactions possibles est couvert à un excellent niveau. Les contacts académiques avec l'informatique et la mécanique sont solides et les interactions avec le monde économique se concrétisent par la participation à une IRT et par une filière de master en alternance complète. La diffusion de la culture scientifique est bien placée elle aussi puisque le consortium national Animath/Cap'Maths est géré par un collègue versaillais.

Organisation et vie de l'unité

La vie de l'unité pourrait être plus collective et les problèmes plus explicitement formulés en temps utile ; la fréquence des réunions du conseil de laboratoire pourrait pour cela être augmentée, surtout dans le contexte financier actuel difficile traversé par l'UVSQ. Chaque équipe devrait également veiller à sa cohésion interne, notamment par l'existence d'un séminaire ou groupe de travail régulier (absent en Analyse et ÉDP). Le rassemblement des collègues dans les mêmes locaux devrait être poursuivi et une solution doit être trouvée face au risque de fragilisation de l'unité en cas d'absence prolongée d'un personnel administratif.

Implication dans la formation par la recherche

L'implication dans la formation par la recherche est très bonne ; chaque équipe est jusqu'à présent le support d'une filière de master (qui cependant ne fournit pas nécessairement des doctorants pour le LMV). Le nombre de thèses soutenues depuis la dernière évaluation est de 18, ce qui représente une très nette augmentation ; les débouchés sont très bons. L'intégration dans les nouvelles structures de l'Université de Paris Saclay devrait transformer profondément cet aspect de l'activité du LMV, dans un sens sans doute positif puisque les collègues du LMV s'impliquent dans l'élaboration de ces projets.

Stratégie et perspectives scientifiques

Cet engagement dans les nouvelles structures de Paris Saclay est justement, et de manière générale, un atout pour le LMV, même si ce dernier doit veiller à conserver ses financements récurrents. Le maintien des supports de postes est un enjeu crucial pour le maintien du potentiel de recherche du LMV, qui devra pour cela élaborer une stratégie collégiale de demande de moyens et de recrutement.

La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche substitue le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) à l'AERES. Cette disposition prendra effet à la date de publication du décret en Conseil d'Etat prévu à l'article L. 114-3-6 du code de la recherche. Les biens, droits et obligations de l'AERES seront transférés au HCERES.